



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 1433 du 25 octobre 2024 de l'honorable député Meris Sehovic.

L'honorable député s'enquiert sur l'avancement du projet de contournement Alzingen-Hesperange.

Quel est l'état d'avancement des travaux de l'avant-projet définitif ?

Les études de l'avant-projet détaillé sont en cours et les études géométriques du tracé du contournement seront terminées vers la fin de 2024. Cela permettra d'élaborer un projet de loi de financement des travaux au cours de l'année 2025.

Quand Madame la Ministre prévoit-elle de déposer le projet de loi de financement pour ce projet ?

Il est prévu de déposer le projet de loi de financement à la Chambre des Députés en 2025.

Madame la Ministre est-elle en mesure d'indiquer un calendrier pour la suite des procédures et le début des travaux ?

En raison de la grande complexité du projet et du nombre important d'acteurs impliqués, il n'est à ce stade pas possible de fixer un calendrier. Les études environnementales se poursuivent parallèlement aux études de génie civil et géotechniques. Les travaux débiteront une fois que toutes les autorisations et emprises requises auront été obtenues.

Étant donné que le projet initial du contournement prévoyait l'intégration d'infrastructures pour la mobilité douce, cette composante est-elle toujours maintenue ? Quelles mesures concrètes sont envisagées à cet égard ?

Oui, la prise en compte et l'intégration de la mobilité douce restent prioritaires dans l'élaboration du projet. Une des mesures envisagées à cet égard est la conception et l'intégration d'une piste cyclable longeant le tracé du contournement, dans le but de promouvoir la mobilité active et d'offrir une alternative durable et sécurisée aux modes de transport motorisés.

Une autre priorité dans l'élaboration de l'avant-projet détaillé est le maintien des liaisons existantes (par exemple, l'actuelle piste cyclable nationale PC1), ainsi que la prise en compte des liaisons projetées (par exemple, les futures pistes cyclables nationales PC11 et 103).

Luxembourg, le 26 novembre 2024

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes